

# PRIME ÉNERGIE A2 – ÉTUDE DE FAISABILITÉ OU DE CONCEPTION ÉNERGÉTIQUE

Décision du 11 décembre 2014 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale  
d'approbation du programme d'exécution relatif à l'octroi d'aides financières en matière d'énergie

## A- TRAVAUX ET BÂTIMENTS CONCERNÉS

Cette prime est accessible aux secteurs ci-dessous :	
<b>Résidentiel</b> (= maison unifamiliale ou appartement)	<b>Pour les études de conception énergétique uniquement</b>
Installations communes de logement collectif	
Tertiaire et industriel	OUI
<b>Cette prime est disponible pour une :</b>	
Rénovation (bâtiment > 10 ans)	OUI
Construction neuve	OUI

### Études éligibles à l'octroi de la prime A2 :

- a. Étude de **faisabilité technico-économique** visant à évaluer l'intérêt d'installer une des technologies particulières suivantes, par rapport à une technologie classique ou préexistante :
- un système de ventilation naturelle à la place d'un système de climatisation;
  - une cogénération de qualité ;
  - un système de chauffe-eau solaire ;
  - une chaufferie au bois ;
  - une installation exploitant de l'énergie renouvelable et éligible à la prime D3 ;
  - un système innovant qui améliore l'efficacité énergétique du bâtiment en vue de l'obtention d'une prime E6 ;
  - un réseau de chaleur.
- b. Une **étude de conception énergétique** intégrant une simulation informatique et une analyse des consommations énergétiques existantes et/ou futures d'un bâtiment avant sa réalisation ou sa rénovation, y compris pour ses éventuelles variantes. Cette étude doit permettre d'optimiser les caractéristiques de l'enveloppe et des équipements installés, et leur adéquation en vue :
- d'utiliser plus rationnellement l'énergie (renforcement de l'isolation, recours à un réseau urbain de chaleur, intégration d'un système de refroidissement naturel,...),
  - recourir aux sources d'énergies renouvelables ou à la cogénération de qualité.

Sont **exclus** du bénéfice de la prime, les études de faisabilité et les études de conception énergétique obligatoires selon la réglementation PEB.

## B- MONTANT DE LA PRIME

Étude	Montant
<b>Étude de faisabilité</b> (uniquement pour tertiaire et parties/installations communes de logements collectifs)	<b>50% des coûts éligibles de la facture</b>
<b>Étude de conception énergétique</b>	<b>50% des coûts éligibles de la facture</b>

Les bâtiments résidentiels situés en zone **E.D.R.L.R.** (Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation) bénéficient d'une majoration automatique de 10% du montant de la prime.

### Les investissements éligibles pour déterminer le montant de la prime sont :

- Les prestations nécessaires du chargé d'études pour la réalisation exclusive de l'étude de faisabilité ou de conception énergétique;
- Les coûts de réalisation des comptages énergétiques éventuels



**Les investissements non éligibles pour déterminer le montant de la prime sont :**

- Les coûts de prestation pour la mise en œuvre des recommandations de l'étude de faisabilité ou de conception énergétique et/ou l'adaptation des plans existants ;
- Les études rendues obligatoires par la législation en vigueur

La facture de solde devra dissocier ces différents postes. En cas de facture globalisée, le demandeur joindra le devis détaillé permettant de dissocier ces différents postes.

## C- CONDITIONS TECHNIQUES A RESPECTER

### EN CAS D'ÉTUDE DE FAISABILITE TECHNICO-ÉCONOMIQUE

L'étude sous forme d'un rapport (document structuré expliquant les différents choix et variantes proposés) doit être réalisée :

1. par un **expert** qui respecte les 3 conditions suivantes :
  - a. être indépendant de l'entreprise et des sociétés chargées d'effectuer les travaux ou investissements à analyser par l'auditeur ;
  - b. ne pas être fournisseur d'énergie ou d'équipement visé dans l'audit ;
  - c. fournir des références concluantes qui attestent de son expérience dans l'analyse des efficacités énergétiques des installations, équipements ou activités équivalentes.
2. en respectant le **cahier minimal des charges** ci-dessous :

#### CAHIER DES CHARGES MINIMAL POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNICO-ÉCONOMIQUE D'UN INVESTISSEMENT

**Objectif :**

L'étude de faisabilité d'un investissement vise à déterminer le dimensionnement et les caractéristiques techniques, énergétiques et économiques les plus intéressantes d'un investissement placé dans son contexte sans référence aucune à un type ou une marque spécifique relative à cet investissement. L'étude doit tester plusieurs hypothèses qui respectent, le cas échéant, certaines exigences énergétiques minimales.

**Exigences :**

L'étude de faisabilité d'un investissement doit **contenir** les éléments suivants :

1. la présentation des besoins énergétiques à satisfaire par l'investissement et les consommations effectives avant investissement dans le cas d'un bâtiment ou d'un processus existant ;
2. les hypothèses de travail ;
3. le calcul de dimensionnement technique de l'investissement et les grandeurs de référence utilisées pour les calculs ;
4. le cas échéant, une évaluation des contraintes d'utilisation (maintenance, ...) ;
5. l'estimation de la faisabilité technique d'installer l'investissement dans le bâtiment (acheminement, emplacement, connexions, acoustique...) ;
6. une évaluation des économies d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub> ;
7. une estimation du coût économique de l'investissement ;
8. une estimation de la rentabilité de l'investissement (gain annuel, temps de retour, taux de rentabilité interne et valeur actualisée nette) ;
9. la justification du choix des techniques et dispositifs envisagés.

L'étude doit être réalisée dans les règles de l'art et rechercher au minimum l'optimum économique.



### EN CAS D'ÉTUDE DE CONCEPTION ÉNERGÉTIQUE

L'étude sous forme d'un rapport (document structuré expliquant les différents choix et variantes proposés) doit être réalisée :

1. **avant** la demande de **permis d'urbanisme** ;
2. en tant que **mission à part entière**, indépendante de la mission habituelle de conception des installations HVAC du bureau d'études ;
3. par un **expert** qui respecte les 3 conditions suivantes :
  - a. être indépendant de l'entreprise et des sociétés chargées d'effectuer les travaux ou investissements à analyser par l'auditeur ;
  - b. ne pas être fournisseur d'énergie ou d'équipement visé dans l'audit ;
  - c. fournir des références concluantes qui attestent de son expérience dans l'analyse des efficacités énergétiques des installations, équipements ou activités équivalentes.
4. en respectant le **cahier minimal des charges** ci-dessous :

#### CAHIER DES CHARGES MINIMAL POUR L'ÉTUDE DE CONCEPTION ÉNERGÉTIQUE

##### Objectif :

L'étude de conception énergétique a pour objectif d'optimiser les caractéristiques de l'enveloppe et des équipements installés pour réduire la consommation énergétique, et de vérifier la bonne adéquation des équipements au fonctionnement prévisible du bâtiment. Elle met en évidence l'intérêt d'une évaluation des coûts d'exploitation futurs pour que le maître d'ouvrage puisse choisir sur base des coûts globaux (investissement + coûts d'exploitation).

##### Exigences :

L'étude de conception énergétique doit **établir** :

1. une description des caractéristiques du bâtiment (enveloppe et systèmes) et de ses usages prévisibles, y compris la logique et les paramètres clés de la régulation envisagée ;
2. une analyse globale des flux énergétiques prévisibles, sur base d'une simulation thermique heure par heure, pour une année climatique type comprenant une période de forte chaleur et une période de grand froid, aboutissant à un tableau des consommations finales converties en énergie primaire (MWh) et en émission de CO<sub>2</sub> (kg de CO<sub>2</sub>) sur base des coefficients de conversion communiqués par le Ministre de l'Énergie ;  
Pour le secteur résidentiel, l'étude de conception énergétique d'une unité d'habitation visant le standard « passif » ou « (très) basse énergie » peut être effectuée à l'aide du logiciel PHPP.
3. une analyse d'une ou plusieurs variantes permettant d'optimiser l'efficacité énergétique du bâtiment, classées par ordre de priorité (enveloppe, équipements, gestion, ...).

Elle doit **permettre** au maître d'ouvrage d'évaluer la pertinence d'une modification de la conception ou d'un investissement à réaliser visant à :

1. *utiliser plus rationnellement l'énergie (renforcement de l'isolation, recours à un réseau urbain de chaleur, intégration d'un système de refroidissement naturel...),*
2. *recourir aux sources d'énergies renouvelables ou à la cogénération de qualité.*

## D- PLUS D'INFO

Pour toute demande d'**information**, de **documentation** ou question relative au **traitement** de votre demande de prime :

**Bruxelles Environnement**  
 Service Info au 02/775.75.75  
[info@environnement.irisnet.be](mailto:info@environnement.irisnet.be) &  
[www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels)

Pour en savoir plus sur les études de faisabilité technico-économique et les études de conception énergétique, visitez sur notre site internet [www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels) :

- a. notre **centre de documentation**  
notre Guide bâtiments durable

## E- DERNIERS CONSEILS

L'avis préalable du Facilitateur Bâtiments Durables de Bruxelles Environnement peut s'avérer utile.



Dans les **4 mois** prenant cours à la date de la facture de solde de l'étude, renvoyez par courrier recommandé ou par courriel votre formulaire de demande de prime dûment complété et signé ainsi que les annexes à :

**Bruxelles Environnement**  
**Primes Énergie**  
**Site de Tour & Taxis**  
**Avenue du Port 86C/3000**  
**1000 Bruxelles**

ou : [primes-premies@environnement.irisnet.be](mailto:primes-premies@environnement.irisnet.be)

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME ÉNERGIE 2015

## A2 – ÉTUDE DE FAISABILITÉ OU DE CONCEPTION ÉNERGÉTIQUE

Assurez-vous de bien répondre à tous les critères administratifs et techniques imposés pour l'obtention de cette prime et à prendre connaissance des Conditions Générales 2015. Veuillez vérifier sur [www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels) si vous disposez de la dernière version de ce formulaire.

### ATTENTION :

**Prière de remplir un formulaire par type de prime demandée et de joindre toutes les annexes demandées en fin de formulaire sans oublier la signature du formulaire par l'entrepreneur.**<sup>1</sup>

### 1. OBJET DE LA DEMANDE DE PRIME

DEMANDE D'UNE PRIME ÉNERGIE

### 2. COORDONNÉES DU DEMANDEUR *(personne physique ou représentant de la personne morale)*

**Vous êtes :**  Propriétaire occupant  Propriétaire non-occupant  Locataire  Gestionnaire

**Vous représentez un(e) :**

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input type="radio"/> Ménage                           | <input type="radio"/> Copropriété (ACP, indivision, résidence, ...) |   |
| <input type="radio"/> Syndic d'immeuble                | <input type="radio"/> Entreprise publique                           | <input type="radio"/> Association (ASBL)                                |
| <input type="radio"/> Entreprise privée                | <input type="radio"/> CPAS  | <input type="radio"/> Pouvoir public (Organisme pararégional consolidé) |
| <input type="radio"/> Commune                          | <input type="radio"/> Société Immobilière de Service Public (SISP)  | <input type="radio"/> Fonds du Logement                                 |
| <input type="radio"/> Agence Immobilière Sociale (AIS) | <input type="radio"/> Ecole libre                                   | <input type="radio"/> Ecole publique et communautaire                   |
| <input type="radio"/> Ecole communale                  | <input type="radio"/> Institution internationale non-UE (OTAN, ...) | <input type="radio"/> Pays UE   |
| <input type="radio"/> Institutions UE                  | <input type="radio"/> Commission communautaire                      | <input type="radio"/> Pays non UE                                       |
| <input type="radio"/> Communauté française et flamande |   |   |

<sup>1</sup> Pour faciliter le traitement de votre demande, veillez à remplir le formulaire en lettres capitales et éviter l'utilisation d'agrafes et de papier collant



**Vos coordonnées (demandeur):**

<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Mme	Nom			Prénom		
Représentant (dénomination personne morale)						
Rue				N°	Bte	
Code postal		Localité		Pays		
Email				Téléphone		

**Toute la correspondance relative à votre demande de prime vous sera adressée personnellement par mail à moins que vous ne cochiez une des deux cases suivantes :**

- Courrier postal au demandeur                      OU                       Email à la personne de contact

**Coordonnées de la personne de contact (si autre que demandeur):**

<input type="radio"/> M <input type="radio"/> Mme	Nom			Prénom		
Email						
				Téléphone		

**3. ADRESSE DES TRAVAUX**

- Maison unifamiliale                       Immeuble à appartements                       Bâtiment non résidentiel

Rue			N°	Bte	
Localité			Code postal		

Année de construction du bâtiment : .....

**4. DONNÉES FINANCIÈRES**

**4.1 NUMÉRO DE COMPTE BANCAIRE BELGE DU DEMANDEUR<sup>2</sup>**

Code IBAN :                      B E \_ \_ . \_ \_ \_ . \_ \_ \_ \_ . \_ \_ \_ \_

**4.2 DÉDUISEZ-VOUS LA TVA POUR LES TRAVAUX CONCERNÉS PAR VOTRE DEMANDE ?**

- OUI                       NON                      Si OUI, à quel pourcentage : .....%

**4.3 EXERCEZ-VOUS UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU SENS DU DROIT EUROPÉEN (MISE À DISPOSITION SUR LE MARCHÉ DE BIENS OU DE SERVICES) ?<sup>3</sup>**

- OUI (veuillez compléter l'annexe 3 : Respect du Règlement des Minimis)  
 NON

**4.4 MONTANT TOTAL ESTIMÉ DE LA PRIME DEMANDÉE<sup>4</sup>**

	€
--	---

<sup>2</sup> Il doit s'agir d'un compte dont le demandeur est titulaire (ou co-titulaire). Si le demandeur est une personne morale, le compte bancaire devra être ouvert au nom de celle-ci.  
<sup>3</sup> Jurisprudence européenne et Règlement (CE) 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du Traité aux aides « de minimis ».  
<sup>4</sup> Ce montant total estimé est donné par le demandeur à titre purement indicatif et n'engage en rien Bruxelles Environnement



5. LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE AU PRÉSENT FORMULAIRE<sup>5</sup>

Merci de ne pas agraffer vos documents avant envoi ; cela simplifie le traitement de votre demande.

5.1 ANNEXES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES DEMANDEURS

- Copie de toutes les **FACTURES DÉTAILLÉES**<sup>6</sup> au nom du demandeur, relatives aux prestations réalisées.  
Ces factures doivent mentionner au minimum :
  - o l'adresse du bâtiment concerné ;
  - o le type d'étude réalisée ;
  - o les coûts détaillés par poste (comptage énergétique, prestations spécifiques, etc.)
- Copie des **PREUVES DE PAIEMENT** :
  - o Pour les travaux d'un montant < 15 000 € : une copie du ou des extraits bancaires ou une facture portant à la fois la mention « pour acquit », la date et la signature du créancier;
  - o Pour les travaux d'un montant ≥ 15 000 € : une copie du ou des extraits bancaires uniquement.
- Le **RAPPORT** de l'étude de faisabilité technico-économique ou de conception énergétique conforme au cahier minimal des charges.

5.2 ANNEXES OBLIGATOIRES SPÉCIFIQUES

POUR LES CO-PROPRIÉTAIRES

- Annexe 2 : « Tableau des quotités », téléchargeable sur le site de Bruxelles Environnement.

POUR LES SYNDICS D'IMMEUBLE

- Un document attestant que l'association des copropriétaires vous désigne comme syndic.

POUR LES DEMANDEURS EXERÇANT UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Annexe 3 : « Respect du règlement européen dit de minimis », téléchargeable sur le site de Bruxelles Environnement

5.3 AUTRES ANNEXES JOINTES À LA PRÉSENTE :

.....

.....

.....

.....

5.4 NOMBRE TOTAL DE DOCUMENTS JOINTS :

<sup>5</sup> Bruxelles Environnement se réserve le droit de demander toute information complémentaire pour clarifier les discordances.  
<sup>6</sup> Attention : Veuillez à ne pas accepter une facture de solde avant la fin des travaux afin de respecter le délai des 4 mois pour l'introduction de votre demande. En cas de non-respect de ce délai votre demande sera irrecevable.



## 6. SIGNATURE ET ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

Je soussigné :

<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> Mme	Nom		Prénom	
----------------------------	------------------------------	-----	--	--------	--

Certifie :

- Avoir pris connaissance et accepté les **CONDITIONS GÉNÉRALES ET TECHNIQUES 2015** pour la prime demandée ;
- Que toutes les données contenues dans le présent formulaire de demande sont sincères et véritables ;
- Autoriser, le cas échéant, l'administration (Bruxelles Environnement) à vérifier les données fiscales et la composition du ménage jointes à la demande ;
- M'engager à mettre à disposition de l'administration (Bruxelles Environnement) tous les documents nécessaires, tels que demandés dans le présent formulaire, ainsi que toutes les données relatives à l'installation et d'en accepter la visite de contrôle pour vérifier sur place les données mentionnées dans la demande de prime et la bonne exécution des travaux ;
- Accepte, le cas échéant, de rembourser le montant de la prime indument perçu.

Bruxelles Environnement se réserve le droit de contrôler et d'envoyer un expert pour vérifier sur place les données mentionnées dans la demande de prime et la bonne exécution des travaux.

Date :  /  /  / 201 

Signature du demandeur

Respect de la vie privée: conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, les données que vous nous adressez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez exercer ce droit auprès du service auquel vous adressez le formulaire.



**ATTESTATION DU CHARGÉ D'ÉTUDE**

**COORDONNÉES DU CHARGÉ D'ÉTUDE**

Nom de la société & Forme juridique, Nom du chargé d'étude &/ou personne de contact					
Rue				N°	Boîte
CP		Localité		Pays	
Numéro d'entreprise	□□□□ - □□□ - □□□				
Tél :			Gsm :		
Email :					

**ATTESTATION DU CHARGÉ D'ÉTUDE**

Déclare par la présente avoir effectué l'étude suivante:

- faisabilité technico-économique     
  conception énergétique  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Rue				N°	Boîte
CP		Localité			

et avoir émis la/les facture(s) suivante(s) :

Date	N° de facture

Date : □□ / □□ / 201 □

**Signature et cachet du chargé d'étude**

